



- MARS 2009 -  
N°4

# L'ESPRIT DE CONQUÊTE

CGT TRÉSOR - JOURNAL DE LA SECTION D'ILLE ET VILAINE

## ÉDITO

Ces dernières semaines, les conflits se sont multipliés dans notre pays, en premier lieu dans les DOM mais aussi parmi les enseignants chercheurs, à la CCRF, à l'INSEE et dans bon nombre d'entreprises.

Bien sûr, la crise systémique que nous vivons a des effets désastreux sur l'emploi et le pouvoir d'achat. Mais si nous en sommes là, c'est bien parce que, depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs ont cherché à détruire notre système social.

Alors, que penser de l'intervention de Nicolas Sarkozy le 19 février quand il dit : « *La France résiste plutôt mieux que beaucoup d'autres. Ce qui me conduit à penser que la France a tout pour s'en sortir plus vite, pour en sortir plus forte, à la condition de ne pas refaire les erreurs du passé.* ». Si la France résiste mieux, n'est-ce pas précisément parce qu'elle n'a pas encore tout sacrifié sur l'autel de la finance et du capitalisme non-régulé ?

Alors, non ! Demain, nous ne nous en sortirons pas mieux si nous continuons à suivre la voie libérale et liberticide tracée par ce gouvernement.

## TOUS EN GRÈVE LE 19 MARS !

La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le Président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance. En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

Les organisations syndicales CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs, le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires...

A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés.

La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribue à amplifier la récession et pèse lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels.

Elles confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- **défendre l'emploi privé et public ;**
- **lutter contre la précarité et les déréglementations économiques et sociales ;**
- **exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;**
- **défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.**

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées. **Elles conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8 h 00.**

### SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL :

Jean-Yves DETOC

### ADRESSE :

CGT Trésor 35  
Local syndical CGT  
Trésorerie Générale  
Avenue Janvier  
35021 Rennes Cédex

TÉL : 02 99 79 80 74

COURRIEL : [cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE INTERNET : [www.tresor.cgt.fr/35](http://www.tresor.cgt.fr/35)

## PRÈS DE CHEZ NOUS DE NOMBREUX SECTEURS EN LUTTE

### SBFM (PRÈS DE LORIENT)

L'importante mobilisation autour de la lutte engagée depuis novembre dernier par les salariés de la Fonderie SBFM près de Lorient, pour préserver et développer leur outil de travail, a permis d'obtenir successivement deux victoires :

- la première étant d'avoir réussi à faire annuler le plan visant à supprimer 237 emplois sur les 550 que compte l'entreprise ;

- la seconde étant d'écarter l'actionnaire italien GARRO, chose faite et acté par le Tribunal de Commerce de Lyon, au profit des deux administrateurs, seuls aujourd'hui habilités à la gestion de l'entreprise en attendant de formaliser l'avenir du site.

Malgré ces premiers succès rien n'est encore définitivement gagné. Mais, les diverses actions ont permis d'avancer dans la volonté de voir la SBFM remise sur les rails d'un projet industriel porteur d'avenir, avec Renault et Peugeot comme principaux actionnaires. Cela permettrait aux deux constructeurs français d'avoir l'assurance d'un approvisionnement

en pièces de qualités, indispensables à la fabrication de leurs véhicules. À ce jour, Renault et Peugeot assurent la trésorerie de l'entreprise. Ils doivent donc passer d'une situation de « strapontin » à un « siège fixe » dans la mise en œuvre d'un plan industriel porteur d'avenir.

### BARRE THOMAS (RENNES)

Suite à l'action de la CFTC et de la CGT Barre-Thomas, un procès a été intenté contre le dernier plan de licenciement. Le résultat de ce procès a donné raison aux syndicats. Voici la décision reçue au tribunal de grande instance le 11 février dernier : « *Le tribunal statuant publiquement, contrairement, en premier ressort, déclare nul le plan de sauvegarde de l'emploi adopté le 10 mai 2007 par la société des polymères Barre-Thomas...* »

Les syndicats CFTC et CGT se réjouissent de ce résultat car il va permettre aux 309 licenciés de la Barre-Thomas de retrouver leur dignité. Il démontre que le combat syndical est important pour défendre l'intérêt des salariés. Cette décision judiciaire est

une grande victoire pour les ex-salariés, les salariés de la Barre-Thomas et tous ceux qui subissent les méfaits de la crise actuelle.

### DANDY (PONTIVY)

Le combat des salariés Dandy continue. Le 18 février, une nouvelle bataille a eu lieu : le syndicat CGT Dandy contre les directions d'UNICOPA et de TERRENA au tribunal de grande instance de Lorient.

Le rendez-vous était pris, 300 personnes étaient présentes devant le TGI pour soutenir les salariés. Unicopa a dépouillé de sa substance le site de Pontivy. Unicopa a vendu sa production, son réseau commercial, ses clients sauf le personnel qui a été abandonné au nom du profit et de la rentabilité financière à court terme, privant les 235 salariés de leur droit fondamental, à savoir le droit au travail. Par cette action en justice, les salariés veulent faire valoir devant les prud'hommes, leur droit au transfert du contrat de travail après le rachat de l'usine. Le délibéré aura lieu le 25 mars.



## TAXE PROFESSIONNELLE NON À SA SUPPRESSION

### Pourquoi sommes-nous opposés à la suppression de cette taxe ?

C'est la seule qui établit un lien direct entre l'entreprise et le territoire. Sa suppression, voulue par le patronat, va couper ce lien et déresponsabiliser les entreprises. De plus, elle va priver les collectivités d'une ressource financière importante. Le manque à gagner pourrait être très supérieur à 8 milliards d'euros, évoqué par M. Sarkozy le 5 février dernier. Dexia, banque spécialisée dans le financement des collectivités, annonce déjà la nouvelle. Selon ses prévisions, le montant des impôts locaux va augmenter de 6,8 % cette année. Ça sera une nouvelle ponction sur les ménages, une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat.

**Au lieu de supprimer la taxe professionnelle, il faut en faire un instrument du développement de l'emploi et des territoires.** Cet impôt doit aider à promouvoir l'emploi et l'investissement productif.

À cet effet, on pourrait envisager un système de taxation modulable en

fonction de la performance de l'entreprise dans ces domaines ; ce système doit, au contraire, pénaliser la dérive dans la financiarisation.

On pourrait aussi mettre en place une taxation en fonction des avoirs financiers des entreprises dès lors qu'au lieu d'utiliser les fonds disponibles au service de l'emploi et de l'investissement productif, elles les utiliseraient à des fins financières.

**- 19 milliards d'exonération pour les entreprises**

**- 12 à 22 milliards de manque à gagner potentiel pour les collectivités.**

En 2008 :

- les collectivités ont perçu 28 milliards d'euros au titre de la taxe professionnelle, répartis entre communes, départements et régions ;

- les entreprises ont bénéficié de 10 milliards d'exonérations ; elles n'ont versé que 18 milliards au titre

de la taxe professionnelle.

### D'où vient le chiffre de 8 milliards avancé par M. Sarkozy ?

Ce chiffre est fondé sur deux choses :

1. La suppression ne portera pas sur la totalité de la taxe, (12 milliards de manque à gagner pour les collectivités).

2. Selon le ministère de l'Économie, la suppression de cette partie va accroître l'impôt sur les sociétés. Selon cette hypothèse discutable, les gains pour l'État seraient de 3 milliards d'euros.

Sur ces bases, l'État doit donc trouver entre 8 et 9 milliards d'euros pour compenser les pertes ainsi provoquées.

**Les ménages seront perdants, y compris via la taxe**

### carbone

La taxe carbone est présentée comme une remplaçante de la taxe professionnelle. Telle qu'elle est envisagée, cette taxe va peser sur les ménages.

Mais, pour l'instant, on ne peut pas mesurer l'ampleur des pertes pour eux.

	Taxe habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti	Taxe professionnelle	TEOM	Total
Communes et groupements (Epci)	9,44	11,64	0,75	15,89	4,6	42,32
Départements	4,53	5,50	0,46	8,05	0	18,54
Régions	0	1,58	0,13	2,77	0	4,48
Total	13,97	18,72	1,34	26,71	4,6	65,34
Variation 2005/2006	+ 0,75	+ 1,1	+ 0,8	+ 1,6	+ 0,27	

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

# LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dans vos postes ou services, vous avez peut-être entendu parler, ou vous allez entendre parler, du Document Unique. Aussi, il nous a semblé opportun de vous présenter de façon synthétique les enjeux du Document Unique.

### 1. LE DOCUMENT UNIQUE, C'EST QUOI ?

Le code du travail, dans son article L230-2, précise que le chef d'établissement est responsable de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 a posé le principe de la transcription, dans un document unique, des résultats de l'analyse préventive, et exhaustive, des risques professionnels encourus par les travailleurs. Cette analyse est menée dans le cadre du travail réel (et non pas dans le cadre théorique du « *travail prescrit* »).

Ainsi, l'article L230-2 du code du travail répond à trois exigences :

- obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs,
- mise en œuvre des principes de prévention des risques,
- obligation de procéder à l'évaluation des risques.

Egalement, **le décret du 5 novembre 2001 impose désormais à l'ensemble des employeurs une évaluation exhaustive des risques identifiés dans chaque unité de travail**, dont les résultats sont formalisés sur un document unique.

En définitive, l'article L230-2 du code du travail n'est plus un catalogue de bonnes intentions mais devient un véritable **cahier des charges pour les chefs de service qui doit être respecté, en raison de l'obligation de résultat** fixée par la jurisprudence récente.

### 2. L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

La démarche de prévention par une évaluation a priori des risques professionnels poursuit un double objectif :

- accroître le niveau de protection de la santé et de la sécurité des personnels ainsi qu'améliorer les conditions de travail,
- développer la qualité du travail

dans un service, du double point de vue social et économique.

La forme du document doit répondre à trois exigences :

- de cohérence : regrouper sur un seul support les données issues de l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les personnels,
- de commodité : réunir sur un même document les résultats des différentes analyses des risques réalisées sous la responsabilité du chef de service, facilitant ainsi le suivi de la démarche de prévention des risques de chaque service,
- de traçabilité : les documents uniques successifs seront conservés afin qu'il soit possible de suivre les progrès (ou dérives) du service.





C'est pourquoi ce document doit rester dans le service et doit être tenu à disposition des partenaires sociaux, de la médecine de prévention, de l'inspection hygiène et sécurité ou de tout organisme ou administration habilitée.

Le contenu du document doit inclure un inventaire identifiant les dangers ou les facteurs de risques ainsi qu'une analyse des risques, résultat des conditions d'exposition des agents à des risques ou à des facteurs de risques.

#### La collation des informations :

Le recensement des risques professionnels, pour couvrir la réalité du terrain, doit être effectué au niveau le plus fin, en distinguant chaque site, en renseignant la fiche de recensement des risques professionnels. Celle-ci prévoit une pré-cotation du risque et des préconisations pour supprimer ou réduire les risques.

Les fiches ainsi renseignées sont compilées sur le tableau de hiérarchisation des risques qui constitue en fait le projet de document unique.

Il est entendu qu'**une telle ambition passe par l'association des agents concernés par les risques analysés.**

En effet, la pertinence de l'évaluation des risques repose en grande partie sur la prise en compte des situations concrètes de travail. L'identification des risques est fondée sur l'observation des tâches réelles effectuées par les agents dans chaque unité de travail et établie en concertation avec ceux-ci en tenant compte de l'évolution de la réglementation.

Ensuite, les projets de document unique et de programme de prévention sont présentés par chaque direction au CHS.

Après débat, le CHS émet un avis sur

ces projets qui sera intégré au document unique.

Enfin, le document unique est officialisé par la signature du chef de service et archivé.

### 3. ET APRÈS ?

A partir du projet de document unique, le chef de service établit un projet de programme de prévention adapté. Le programme de prévention traduit le passage du diagnostic à l'action.

Ces mesures recouvrent notamment :

- la modification de l'organisation du travail,
- la mise en conformité des installations, du matériel, avec la réglementation,
- la mise en place de protections collectives,
- la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI),

■ la formation des agents sur les risques encourus, sur leur responsabilité en matière de prévention...

■ de nouvelles consignes, l'affichage ou l'information des agents...

L'établissement du programme de prévention nécessite par ailleurs des objectifs précis, des échéances, des moyens financiers à prévoir, de la formation à envisager, la désignation des agents chargés du suivi.

Enfin, le document unique devra être mis à jour de façon régulière :

- actualisation au minimum annuelle,
- actualisation lors de toute décision d'aménagement important,
- lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

## HOMMAGE À JACQUES BINO

Jacques BINO était un militant syndical engagé, son engagement allait bien au-delà de la section SNADGI-CGT Guadeloupe dont il a été pendant de nombreuses années le secrétaire.

Il s'est poursuivi dans la lutte des peuples contre le pouvoir capitaliste, et singulièrement, contre le pouvoir colonial français.

Jacques était porteur d'un idéal de progrès social, de respect des valeurs humaines auxquelles se sont attaqués ses assassins. La responsabilité en revient à ceux qui ont refusé le dialogue et ont conduit les habitants de ce département français à la misère et à la grève générale.

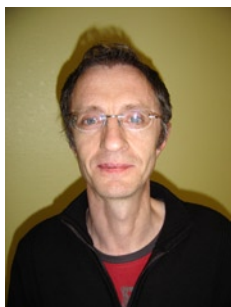
La CGT Trésor d'Ille et Vilaine lui rend un dernier hommage.



## RESPONSABLES - CGT TRÉSOR 35



Jean-Yves DÉTOC  
Secrétaire  
DI - Exploit. INDIA  
Tél : 02 23 48 08 55



Hervé COUVERT  
Secrétaire  
TCA - Contentieux  
Tél : 02 99 65 70 72



Nadia DOUALAN  
Secrétaire adjointe  
CER



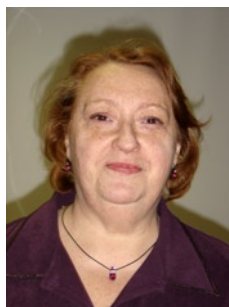
Joseph LEFEUVRE  
Secrétaire adjoint  
TCA  
Tél : 02 99 65 71 30



Nelly MEHEUST  
Secrétaire adjointe  
Trés. CESSON  
Tél : 02 23 45 62 99



Nathalie RIBREAU  
Secrétaire adjointe  
ERD



Patricia LORRE  
Trésorière  
TG - DRCA  
Tél : 02 99 78 58 61



Lysiane HOUILLÈRE  
Trésorière adjointe  
TCA  
Tél : 02 99 65 71 42



Martine VENON  
Trésorière adjointe  
TCA  
Tél : 02 99 65 71 23



Jérôme CHEVALIER  
Membre du bureau  
TG - Compta



Nelly DÉTOC  
Membre du bureau  
Trés. Rennes CHR  
Tél : 02 99 87 30 15



Viviane DOUBLET  
Membre du bureau  
Paierie Régionale  
Tél : 02 99 27 12 53

## RESPONSABLES - CGT TRÉSOR 35



Nadine DUROX  
Membre du bureau  
TCA  
Tél : 02 99 65 71 28



Annie GAULTIER-LEFEUVRE  
Membre du bureau  
TCA  
Tél : 02 99 65 70 94



Catherine HOUDIN  
Membre du bureau  
TCA  
Tél : 02 99 65 70 82



Martine LEBEHOT  
Membre du bureau  
Paierie Régionale  
Tél : 02 99 27 14 59



Françoise LEGUEVEL  
Membre du bureau  
Trés. Dinard  
Tél : 02 99 46 10 06



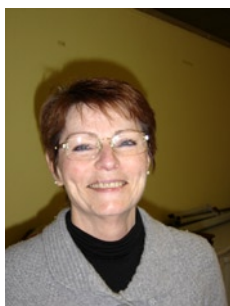
Arnaud LE ROI  
Membre du bureau  
Permanent national



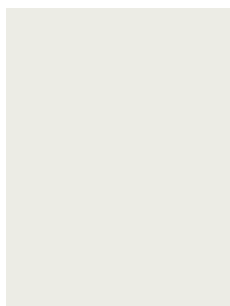
Elisabeth PERRIGOT  
Membre du bureau  
France Domaines  
Tél : 02 23 40 69 55



Hubert SAULNIER  
Membre du bureau  
Retraité



Josette SAULNIER  
Membre du bureau  
Retraîtée



Christophe ROUSSEL  
Membre du bureau  
France Domaine



Christophe TESSIER  
Membre du bureau  
Trés. Chateaugiron  
Tél : 02 99 37 41 58

## MONSIEUR LE TPG UN PEU DE POÉSIE

*Monsieur le TPG  
On vous fait une lettre  
Que vous lirez peut-être  
Sans vouloir vous offenser*

*On vient de recevoir  
Les documents officiels  
Diminuant les postes à pourvoir  
Sur l'ensemble du territoire*

*Monsieur le TPG  
On ne peut pas voter,  
ni rester inactif  
face à la diminution des effectifs*

*Ce n'est pas pour vous fâcher  
Il faut que l'on vous dise  
Notre décision est prise  
On va boycotter ce comité*

*Depuis qu'on travaille au Trésor  
On a vu mourir Saint-Brice, Hédé,  
Argentré, Maure  
et tant d'autres encore*

*Demain de bon matin  
On n'occupera pas notre poste  
An nom de la défense de nos métiers  
On ira battre le pavé*

*On défendra notre emploi  
Sur les routes de France  
De Bretagne en Provence  
Guidés par le vent des îles*

*Et on dira aux gens  
Refusez d'obéir  
Ne vous laissez pas faire  
N'acceptez pas le couperet*

*S'il faut supprimer un métier  
Allez donner le vôtre  
Vous êtes bon apôtre  
Monsieur le TPG*

## AGENDA

### 16 MARS 2009

Groupe de travail passerelles

### 16 MARS 2009

Groupe de travail examen professionnel de B en A suite

### 19 MARS 2009

Tous en grève

### 25 MARS 2009

Groupe de travail préfigurations des nouveaux pôles de fiscalité directe locale

### 26 MARS 2009

Groupe de travail contractuels (CCP)

### 8 AVRIL 2009

CAP contrôleurs : mouvement spécifique sur postes du 01/07/2009

### 9 AVRIL 2009

CAP agents d'administration : mouvement spécifique sur postes du 01/07/2009

**Bien d'autres infos sur :  
[www.tresor.cgt.fr/35](http://www.tresor.cgt.fr/35)**

## NE RESTEZ PAS ISOLÉS ... ADHÉREZ !

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_ Échelon : \_\_\_\_\_ Temps partiel : \_\_\_\_\_%

Courriel : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*Ce bulletin est à retourner signé au local CGT à la Trésorerie Générale.  
Vous pouvez également adhérer en ligne sur notre site Internet : [www.tresor.cgt.fr/35](http://www.tresor.cgt.fr/35)*